


## Déclinaison des mesures sanitaires à l'UNSS Nancy-Metz Mars 2022

### Textes de référence :

- Protocole sanitaire du MENS et FAQ Ministérielle (maj 17/02/2022) – Niveau 2 au 23/02/2022.
- Recommandations sanitaires de la direction nationale UNSS pour l'organisation de rencontres inter-établissements UNSS – Covid-19 (en date du 14/02/2022).

### 1. **PRINCIPE GENERAL** : un cadre sécurisé et commun à toutes nos compétitions sportives pour garantir la protection des élèves et des personnels.

Référent COVID	Identification d'un référent Covid sur chaque compétition (cadre régional ou référent local).
Respect des gestes barrières	<p><b>Les gestes barrières sont appliqués en permanence, partout, et par tout le monde.</b></p> 
Passes sanitaires ou vaccinaux	Aucun passe-sanitaire n'est à présenter lors des compétitions UNSS. <b>Cas particulier</b> : Lorsque ces compétitions sont ouvertes au public et qu'elles se déroulent dans un établissement sportif soumis à passe sanitaire (pour les 12-15 ans) ou vaccinal (pour les 16 ans et plus), la présentation de ce dernier est requise.
Contact-tracing à l'UNSS	Traçabilité OPUSS mise en place systématiquement et de manière plus étendue (ouverture d'OPUSS prolongée pour actualiser les présences lors des manifestations). <b>L'inscription de tous les licenciés est obligatoire pour toute forme de rencontre à partir du district.</b>
Limitation du brassage d'élèves à l'UNSS	<b>Une vigilance renforcée sur le brassage des élèves est mise en place lors de chaque compétition UNSS</b> , notamment en dehors du temps de pratique où le non-brassage s'applique strictement par AS et par niveau. Toutefois, pour les compétitions sportives à visée qualificative pour un championnat de France dont la phase de qualification est prévue entre le 01/03 et le 08/04, <b>possibilité de mettre en conformité la composition d'équipe d'une AS avec celle de la fiche sport UNSS au niveau national</b> (soumis à l'accord du chef d'établissement, président de l'AS concernée).
Limitation du nombre de participants à l'UNSS	Adaptation du volume des participants et du nombre d'équipes en fonction de l'activité et des installations sportives disponibles. Éviter les regroupements importants.
Vestiaires, matériel sportif et transports.	Application des mêmes règles que pour l'EPS.
En cas de suspicion COVID	Prévenir le chef d'établissement / le référent Covid UNSS. Isolement – protection dans un vestiaire / Signe de détresse = SAMU 15. Lister les cas contacts (noms, prénoms, adresses, n° de tél de tous les présents) – Tenir à disposition les listes OPUSS pour l'équipe de direction.

### 2. **PRINCIPE FONCTIONNEL** : nous continuons de privilégier les compétitions sportives en extérieur au mois de mars 2022 sauf pour les sports d'intérieur à visée qualificative pour un championnat de France.

#### En extérieur :

- Respect strict de tous les gestes barrières.
- Port du masque non obligatoire à l'extérieur mais peut-être conseillé en dehors du temps de pratique.
- Les activités sportives en extérieur sont autorisées sans restriction réglementaire y compris les sports collectifs d'extérieur à visée qualificative pour un CF maintenu.

#### En intérieur :

- Les activités sportives sont autorisées en intérieur dans le respect d'une distanciation adaptée à l'activité et **les activités de contact sont interdites sans port du masque.**
- Port du masque obligatoire à l'intérieur **sauf pendant la pratique sportive.**
- **Limitation maximale** du nombre d'équipes et **vigilance renforcée sur le non-brassage des élèves en intérieur.**
- Adaptations des règlements sportifs possibles.
- Aération régulière et pause à l'extérieur recommandée.